

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Projet de parc agrivoltaïque des « Poissons de la Dornette » - Commune de Dornes (58)

Annexe facultative 9 : Impacts et mesures ERC



Le présent document a pour objectif d'évaluer les principaux impacts potentiels du projet sur son environnement, et de préciser les mesures prises pour les amoindrir.

Mesures ERC

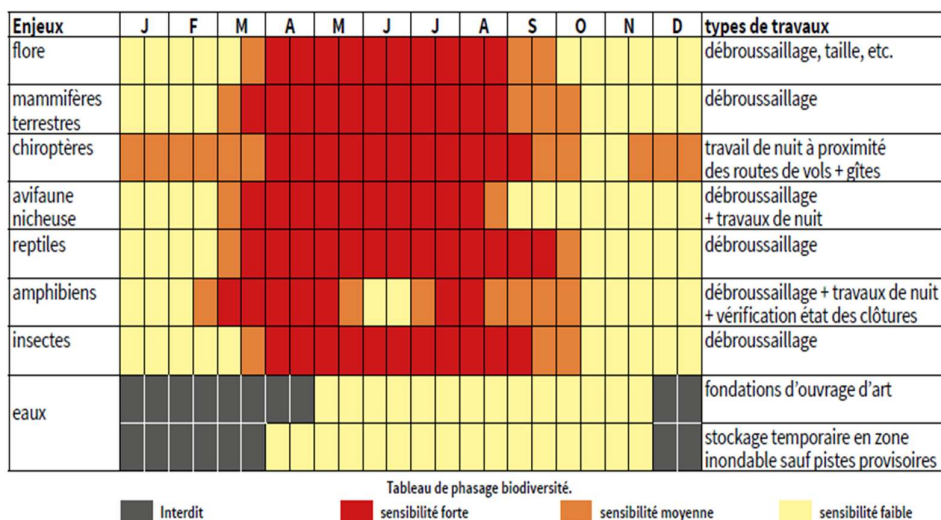
Tableau 1 : Identification des impacts et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées (sols, habitats, faune et flore) proposées en **phase travaux**

	Impacts	Mesures associées	Mesure
Sols	Tassement des sols	- Balisage du chantier (pistes de circulation, zones d'évitement...) - Décompaction du sol	E
	Déplacement de terre (tranchées)	- Usage des déblais pour rebouchage	C
	Erosion du sol	- Limitation vitesse de circulation des engins - Balisage du chantier (pistes de circulation, zones d'évitement...)	R
	Modifications structurelles	- Pieux battus et clôtures plantées privilégiées	E
Habitats naturels	Destruction, altération et perturbation ponctuelle d'habitats	- Défavorabilisation du site avant travaux et déplacement des éléments en limite externe - Prévention des pollutions - Mise en place d'abris (hibernaculum) pour les reptiles	R
Flore	Destruction et altération ponctuelle de la flore	- Respect des périodes de sensibilité de la biodiversité et phasage des travaux - Arrosage des pistes (poussières) - Prévention des pollutions	E
Faune	Perturbations visuelles	- Lorsqu'un éclairage est nécessaire, utilisation d'un éclairage adapté (chaud et correctement orienté). Aucun éclairage	R

		chronique ne sera autorisé au sein du parc.	
	Dérangement auditif	- Limitation vitesse de circulation des engins - Respect des périodes de sensibilité de la biodiversité et phasage des travaux	R
	Destruction d'individu	- Mise en place d'une barrière à amphibiens	R
	Coupure de cheminement	- Evitement des pièges mortels - Conservation des éléments favorables à la biodiversité	E
	Destruction ou perturbation des milieux à plus forts enjeux	- Evitement et prise en compte des zones humides lors de l'implantation - Evitement des mares lors de l'implantation - Conservation d'une bande tampon d'éloignement des cours d'eau de 100 m - Maintien des haies, bocages et boisements	E
	Installation des clôtures avec passage petite faune, ouverture de 15 cm tous les 2,5m	Amélioration du passage de la faune	E

E = Evitement ; **R** = Réduction ; **C** = Compensation ; **C-R** = Compensation-Reduction

Le démarrage des travaux devra être réalisé en période moindre sensibilité pour la biodiversité



Source : Guide « Biodiversité & chantiers », LPO, avril 2019

Les mois d'octobre / novembre sont à privilégier pour le démarrage des travaux et les phases les plus lourdes (terrassement par exemple)

Tableau 2 : Identification des impacts et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées (sols, habitats, faune et flore) proposées en **phase exploitation**

	Impacts	Mesures associées	Mesure
Sols	NUL	/	/
Habitats naturels	Destruction ou perturbation des milieux à plus forts enjeux	- Evitement et prise en compte des zones humides lors de l'implantation	E
Flore	Altération ponctuelle de la flore	- Recours à un pâturage animal - Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux	R
Faune	Dévalorisation du lieu pour certaines espèces	- Préservation des éléments arborés en bordure - Déplacement des éléments favorables à la biodiversité en bordure externe du site - Maintien du sol à l'état naturel sous les panneaux	E

	Obstacle pour les grands mammifères	- Maintien des éléments naturels aux abords	R
	Perte de surface au sein du territoire	- Maintien des éléments naturels aux abords	R

Il semble intéressant de notifier que l'implantation d'une centrale photovoltaïque peut entraîner des impacts positifs pour certains taxons à savoir :

- Impact positif pour les petits mammifères (zone de refuge, d'alimentation et de reproduction) ;
- Impact potentiellement positif pour l'avifaune (zone clôturée limitant la prédation des couvées) ;
- Impact positif pour les reptiles (zone favorable pour la thermorégulation, les déplacements et l'alimentation).

De plus, dans l'objectif d'améliorer l'intégration paysagère du projet, des mesures additionnelles ont été prises :

Tableau 3 : Identification des impacts et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées (paysage) proposées en **phase exploitation**

	Impacts	Mesures associées	Mesure
Paysage	Visibilité depuis les abords, maisons et axes de transports	- Conservation d'une distance minimale de 200 m par rapport aux habitations - Préservation des haies et bocages existants, et de la ripisylve de la Dornette.	E
		- Mise en place d'une clôture de type grillage à moutons installée sur des poteaux galvanisés ou en bois. - Fixation des modules sur pieux battus - Réalisation des pistes d'accès en matériaux de couleur neutre.	R